

Initiative pour les défenseur.es des droits humains dans le monde**Termes de référence**

- Cartographie des réseaux de défenseur.es des droits humains (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Madagascar et Togo)
- Cartographie des mécanismes de soutien psycho-sociaux aux défenseur.es des droits humains (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Madagascar et Togo)

1. Contexte du projet « Initiative Marianne pour les défenseur.es des droits humains dans le monde »

Cinq organisations membres de la Plateforme des droits humains, composée de vingt-six OSC françaises de défense des droits humains, avec son organisation membre Agir ensemble intervenant comme cheffe de file, mènent pendant trois ans un projet pilote de soutien aux défenseur.es des droits humains (DDH) dans 10 pays.

Volet international de l'« Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme » lancée le 10 décembre 2021 par la Présidence de la République française, ce projet entend améliorer la contribution de la France – pouvoirs publics et société civile – à la protection des DDH. Cette protection sera renforcée par des actions de prévention des risques, qu'il s'agisse des risques liés au contexte d'intervention des DDH et à leur environnement de travail, des risques liés aux faiblesses internes aux réseaux de DDH. Construit comme la première phase d'une action de longue durée, le projet sera mis en œuvre dans dix pays (Burkina Faso, Madagascar, le Togo, le Burundi, la Côte d'Ivoire, la République du Congo, le Liban, le Mexique, le Cambodge et la France). Dans ces pays, il soutiendra la traduction sur le terrain des engagements de la France en faveur de la protection des défenseurs des droits humains et la mobilisation des organisations françaises de la société civile.

L'objectif 1 vise à renforcer l'action des acteurs publics français et de trois pays cibles (Burkina Faso, Madagascar et Togo) pour la protection des DDH. Il s'agit d'abord de contribuer à l'amélioration de l'environnement de travail des DDH sur le plan juridique et institutionnel par des activités de formation, de plaidoyer et de concertation avec les autorités de ces pays.

Il s'agit ensuite de favoriser la mise en place de nouveaux cadres de concertation entre les autorités françaises et les DDH en soutenant l'opérationnalisation, par la diplomatie française, de la stratégie française « droits humains et développement » et des lignes directrices de l'UE sur les DDH.

L'objectif 2 vise à soutenir la structuration de réseaux de DDH et l'élargissement de leurs champs d'action thématique et/ou géographique favorisant la prise en compte de DDH isolé-es car éloigné-es des capitales et/ou de questions sensibles et/ou peu couvertes : droits des minorités de genre et sexuelles, droits des femmes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, droits sexuels et reproductifs, lutte contre la corruption, défense de l'environnement, promotion de l'alternance démocratique.

L'objectif 3 entend favoriser l'intégration de la protection des DDH dans les projets mis en œuvre par les acteurs associatifs français de la solidarité internationale et du développement ainsi qu'à coopérer avec les opérateurs du volet national de l'Initiative Marianne pour l'accueil et la préparation au retour des DDH lauréats de cette initiative.

2. Cartographie des réseaux de défenseur.es des droits humains

2.1 Objectifs et résultats attendus de la prestation

Cette consultation pour la réalisation d'une cartographie des réseaux de DDH dans les 6 pays cibles du projet sur le continent africain (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Madagascar et Togo) s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique 2 du projet visant à rendre les réseaux de DDH plus inclusifs et durables dans les pays cibles de l'initiative.

Outre la cartographie, pour atteindre ces résultats seront mises en œuvre des activités de concertations entre DDH impliqués sur diverses thématiques, des activités de renforcement ou de création de nouveaux réseaux favorisant la prise en compte de DDH isolé-es car éloigné-es des capitales et/ou de questions sensibles et/ou peu couvertes : droits des minorités de genre et sexuelles, droits des femmes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, droits sexuels et reproductifs, lutte contre la corruption, défense de l'environnement, promotion de l'alternance démocratique.

Il est ainsi attendu de l'équipe de consultant.e.s qu'elle :

- ➔ Produise 6 cartographies des réseaux de DDH (1 par pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Madagascar et Togo) :
 - Identifie dans chacun des 6 pays les coalitions/réseaux existants généralistes et thématiques de DDH. La cartographie identifiera en creux quels sont les DDH thématiques qui ne participent actuellement à aucun réseau ou coalition et les raisons de cette situation.
 - Identifie les forces et faiblesses des réseaux/coalitions existants notamment en termes de couverture géographique, couverture thématique ; estime ou non le caractère « inclusif » de ces réseaux ;
 - Identifie dans chacun des pays couverts des réseaux/DDH/organisations ayant la volonté et les capacités d'inclure des DDH peu représentés, isolés, vulnérables et qui agissent dans un domaine jugé prioritaire par le projet (DDH hors capitale, DDH appartenant à des minorités, DDH luttant pour l'égalité des genres, DDH environnementaux, DDH anti-corruption et alternance démocratique, etc.) ;
 - Identifie dans chacun des pays quels sont les DDH les plus sujets aux menaces ainsi que l'origine de ces menaces ;
 - ➔ Sur la base de la cartographie des réseaux de DDH, produise 6 plans d'action (1 par pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Madagascar et Togo) ciblant les réseaux qui seront renforcés et/ou créés (2 réseaux maximum par pays) :
 - Les besoins et capacités des réseaux sélectionnés seront analysés et étudiés en tenant compte du contexte et du périmètre de leur travail, de leurs enjeux et de ce qu'ils souhaitent faire et devenir, en prenant en compte leurs forces et faiblesses actuelles.
 - Les réseaux sélectionnés seront associés dès le début du processus à l'évaluation de leurs besoins : c'est à partir d'éléments tirés de leur vision stratégique et d'un auto-diagnostic, qu'un plan de renforcement des capacités sera réalisé pour chaque réseau, répondant à ces besoins prioritaires (par

exemple touchant à la gestion de projets, monitoring, sécurité, protection, stratégie associative, recherche de financements, outils numériques, animation, etc.).

2.2 Livrables attendus

- 6 cartographies (une par pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Madagascar et Togo) présentant les résultats des recherches et analyses des éléments cités ci-dessus ;
- 6 plans d'action (une par pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Madagascar et Togo) ciblant les réseaux qui seront accompagnés et/ou créés ainsi que les actions de formation et de soutien qui seront mis en œuvre (2 réseaux maximum par pays).

3. Cartographie des mécanismes de soutien psycho-social aux défenseur.es des droits humains

3.1 Contexte de l'étude

Les défenseurs des droits humains travaillent souvent dans l'urgence, dans des situations difficiles et font face à des situations stressantes qui sont parfois insuffisamment prises en compte par les ONG dont ils dépendent. Ces dernières ne sont pas toujours en mesure de déceler les signes de souffrance psycho-sociale et les défenseurs eux-mêmes sont rarement à même de pouvoir les exprimer. Ils sont en effet généralement dans une position de don d'eux-mêmes pour un combat ou pour une cause. Du fait de la valorisation de cette position sacrificielle, ils ne parlent pas des difficultés professionnelles, personnelles et émotionnelles qu'ils rencontrent en raison de leur engagement. Par conséquent, ils ne bénéficient pas du soutien ou de l'aide dont ils pourraient avoir besoin. De plus, les défenseurs peuvent éprouver un sentiment de culpabilité à partager leur mal-être alors qu'ils s'occupent de dossiers de personnes qui vivent des situations d'une exceptionnelle gravité. Pourtant, la prévention des risques psycho sociaux est fondamentale pour que les défenseurs des droits humains puissent continuer à mener leurs actions dans les meilleures conditions possibles.

Ce constat, largement partagé, a conduit à l'adoption de normes internationales, avec les lignes directrices tels que les Lignes Directrices de Barcelone sur le bien-être et la relocalisation internationale temporaire des défenseur(e)s des droits humains en situation de danger (en mars 2020) ainsi qu'à des guides destinés aux défenseurs (comme la Brochure de conseils psychosociaux réalisée par Agir ensemble, TLP et TRACES). Il existe plusieurs mécanismes d'appui, qui n'ont pas été cartographiés. Le projet réalisera donc cette cartographie afin de favoriser l'accès à ces mécanismes et d'identifier les éventuelles lacunes.

3.2 Objectifs et résultats attendus de la prestation

Cette consultation pour la réalisation d'une cartographie des mécanismes de soutien psycho-social aux DDH dans les 6 pays cibles du projet sur le continent africain (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Burundi, République du Congo, Madagascar et Togo) s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique 2 du projet visant à rendre les réseaux de DDH plus inclusifs et durables dans l'ensemble de les pays cibles de l'initiative.



Il est ainsi attendu de l'équipe de consultant.e.s qu'elle :

- Cartographie les différents dispositifs et outils existants en matière de prévention des risques psycho-sociaux pour les défenseur.es des droits humains afin d'évaluer ceux qui sont les plus adaptés;
- Évalue la pertinence des dispositifs existants, en lien étroit avec les défenseurs eux-mêmes ;
- Mesure la pertinence de développer un mécanisme propre à la PDH dans une seconde phase éventuelle du projet

3.3 Livrable attendu

Un document identifiant les différents dispositifs et outils existants contenant notamment les liens et contacts vers ces dispositifs.

5. Modalités de la prestation

La prestation pour la réalisation des 2 études se déroulera de mai à août 2023.

Des points réguliers seront organisés avec le Chef de file et le comité de suivi opérationnel.

Les offres comportant des collaborateurs présents dans des pays cibles de l'initiative seront privilégiées.

6. Compétences requises

- Connaissance approfondie :
 - des droits humains et de la situation des DDH
 - des réseaux de DDH dans les pays couverts
 - des mécanismes de protection des DDH
- Discrétion vis-à-vis des actions des OSC agissant dans un domaine sensible ;
- Adhésion à la défense et la protection des droits humains ;
- Pédagogie, diplomatie, aisance relationnelle.

7. Modalités de réponse

Les prestataires intéressé.e.s enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV des consultant.e.s ;
- Un exemple d'étude réalisée sur cette thématique ou une thématique proche ;
- Une offre contenant :
 - o Une description de la compréhension de la mission ;
 - o Une méthodologie présentant le contenu de la prestation délivrée, son déroulement et un calendrier de la mission ;





o Un volet financier succinct qui prend en compte, en les détaillant, les coûts liés à la prestation (honoraires) ;

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de **16.500 euros TTC** pour l'ensemble de la prestation (2 études).

Les propositions sont à adresser par mail aux adresses suivantes au plus tard le 15/05/2023 à 18h (heure de Paris) sous la référence « Initiative pour les DDH dans le monde » :

a.quezada@aedh.org

